

## Article R543-81 du Code de l'environnement - Fluides frigorigènes

Date de mise à jour : 11 Octobre 2023

### Notre analyse

Les équipements utilisant des fluides frigorigènes doivent faire l'objet de contrôles d'étanchéité (contrôle à la mise en service et contrôle périodique) réalisés par un opérateur disposant d'une attestation de capacité (ou certificat équivalent). L'arrêté du 29 février 2016 relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés fixe la périodicité et les conditions des contrôles d'étanchéité des équipements.

## Article R543-81 du Code de l'environnement - Fluides frigorigènes

Un arrêté du ministre chargé de l'environnement fixe la périodicité et les conditions des contrôles d'étanchéité des équipements.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Substances à impact  
climatique, fluides  
frigorigènes

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quelles mesures de  
prévention mettre en place  
lors de l'évacuation de  
fluides d'un compresseur ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)